

JRD LV - 05/02/14

Journée de réflexion disciplinaire - Langues vivantes

I. Intervention de Bruno Maurer (matin).

S'appuyant sur son ouvrage *Enseignement des langues et construction européenne* (Editions des archives contemporaines, 2011), Bruno Maurer, universitaire à Montpellier, a analysé l'approche multiculturelle prônée par le Conseil de l'Europe et le CECRL, notamment sous un aspect politique et pédagogique.

Il a expliqué que le CECRL :

- n'est pas le fruit d'une recherche mais le fruit d'un travail de quelques experts (des consultants) dans un bureau du Conseil de l'Europe.
- ne constitue pas une approche nouvelle mais plutôt un retour aux théories béhavioristes.
- est un outil de régulation du marché des langues pour assurer une mobilité éducative (mobilité discutable) et une mobilité professionnelle (doter les salariés uniquement de capacités professionnelles restreintes et de savoir-être dans la perspective d'intégrer le marché du travail).
- est un outil de promotion du plurilinguisme, nouvelle idéologie dominante à l'Université et en Europe qui vise à « éveiller » aux langues et non à les enseigner comme objet d'étude (le plurilinguisme ne devant pas s'entendre ici comme « polyglottisme » mais comme la capacité d'un individu à communiquer dans plusieurs langues (même de manière très minimale) pour faire face à des tâches sociales ciblées).

Parmi les conséquences :

- le professeur de langues est perçu comme un éducateur civique (idée d'instrumentalisation de l'enseignement des langues pour des raisons politiques : Beacco, promoteur du CECRL, parle d'une « manière d'être aux langues »).
- les compétences linguistiques et même les compétences culturelles sont évacuées de la réflexion comme l'est la réflexion sur la méthodologie de l'enseignement des langues; on s'intéresse à des niveaux à atteindre, plus du tout à comment enseigner (évacuation de la réflexion méthodologique).
- une marchandisation de l'enseignement se fait, notamment avec les certifications.

Enfin, Bruno Maurer a proposé quelques pistes pour en sortir :

- remettre en question la légitimité du conseil européen
- critiquer sur le fond la pensée du CECRL :
 - l'idéologie managériale
 - la conception anti-Lumières
 - la fausse technicité
 - la facilité supposée de l'apprentissage
 - la suppression de la réflexion sur la didactique des langues
 - le développement d'une rhétorique de la « langue de coton ».

Un résumé plus complet a été écrit par C. Puren, didacticien des langues, ancien président de l'APLV (suivre : <http://www.christianpuren.com/mes-travaux-liste-et-liens/2012a/>).

II. Quels impacts du CECRL dans nos pratiques et nos évaluations ?

L'après-midi a été consacrée à l'analyse de notes de la DEPP concernant le niveau des élèves sur une période correspondant à l'introduction du CECRL dans les programmes et les pratiques. Voir :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2012/17/0/DEPP-NI-2012-05-evolution-competences-langues-eleves-fin-college_214170.pdf

et

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2012/40/5/DEPP-NI-2012-11-competences-eleves-langues-etrangeres-survey-lang-2011_218405.pdf

La discussion s'est ensuite poursuivie sur le niveau A2 attendu au collège (compétence 2 du socle) et au Baccalauréat (grilles d'évaluation), en le comparant avec les descripteurs du A2 du CECRL, afin de montrer les cohérences et incohérences.